

## DELIBERATION du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 17 décembre 2024

---

### Délibération n°98- 2024 relative au budget initial 2025 -URCA

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,  
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,  
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,*

Considérant que le quorum physique est constaté.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 507 ETPT, dont 2 244.75 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 262.25 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 247 676 222 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 195 485 636 € personnel
  - 33 953 916 € fonctionnement et intervention
  - 18 236 670 € investissement
- 255 800 970 € de crédits de paiement dont :
  - 195 485 636 € personnel
  - 34 285 851 € fonctionnement et intervention
  - 26 029 483 € investissement
- 231 750 585 € de prévisions de recettes
- - 24 050 384 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 23 783 784 € de variation de trésorerie
- 1 587 791 € de résultat patrimonial
- 6 148 540 € de capacité d'autofinancement
- - 9 484 218 € de variation sur fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	33	Pour	19	Contre	11	Abstentions	3
---------	----	------	----	--------	----	-------------	---

Délibération adoptée

**Pour le président et par délégation**

Pour le président et par délégation,



le 18/12/2024

**La vice-présidente du conseil d'administration  
Dominique ROUX**

Document en annexe au présent extrait : BI 2025

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : *19 décembre 2024*

Document mis en ligne le : *19 décembre 2024*